



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N°2026-17

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Convocation du	01 AVRIL 2026
Affichage du	01 AVRIL 2026
Nombre de membres en exercice	18
Nombre de présents	16
Nombre de votants	18
PROCURATION	2

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 060-216002105-20260422-DELIB202617-DE

S'LO

#### **Objet : CONVENTION AVEC UN FOURRIERISTE**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-DEUX AVRIL à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

#### **Présents :**

Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

#### **Absents :**

Mme SIX Sylvie, procuration à Mme FUSZ Anne,  
Mme NICOLAS Pascale, procuration à Mme SAN MARTIN,

**Secrétaire :** M. COESSENT Jean-François

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT QUE** la commune a adhéré au SIVU de Chambly,

**CONSIDERANT QU'**une convention avec la police municipale a été faite afin qu'elle intervienne avec une facturation du SIVU,

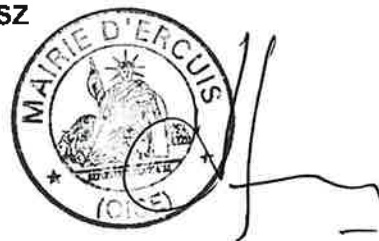
**CONSIDERANT QUE** dans le cadre de leurs missions, il est nécessaire d'avoir une convention avec un fourrieriste afin de procéder à l'enlèvement des voitures tampons et autres,

Après avoir l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité**

**Article 1 :** **AUTORISER** à choisir un prestataire de fourrière automobile, et à signer la convention correspondante.

Le Maire,  
Anne FUSZ



Le Maire certifie, en application de l'article L2131-  
Général des Collectivités Territoriales, que le présent  
acte est rendu exécutoire le

Le Maire,  
Anne FUSZ

